

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR

Décision n° 2025/058

Portant ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'un assistant médico-administratif (corps des AMA 1^{er} grade) (H/F)

Le Directeur du CDDS,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2022-1207 du 31 août 2022 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière et modifiant divers décrets indemnitaires,

VU l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 24 octobre 2014 fixant l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des assistants médico-administratifs de la branche secrétariat médical relevant de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 20 octobre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne permettant l'accès au corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière,

VU le tableau des effectifs du CDDS et considérant la vacance d'un poste de secrétaire médico-social (corps des assistants médico-administratifs H/F),

DECIDE

Article 1 - Un concours sur titres est organisé pour le recrutement d'un assistant médico-administratif (corps des assistants médico-administratifs 1^{er} grade – branche « secrétariat médical » - (H/F) au Centre Départemental pour Déficients Sensoriels de Rodez (12).

Article 2 : Les demandes d'admission à concourir doivent être déposées au CDDS – 15 boulevard François Fabié – 12000 RODEZ. A l'appui de sa demande, le candidat (H/F) doit joindre les pièces suivantes :

- Demande d'admission à concourir sur papier libre
- Curriculum vitae détaillé
- Titres de formation, certifications et équivalences
- Pièce d'identité
- Le cas échéant, état signalétique des services militaires et/ou services publics
- Demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 13 juin 2025**.

Article 4 : Le concours aura lieu au CDDS à une date qui reste à préciser à compter du 13 juillet 2025.

Article 5 : Ampliation de la présente décision est transmise à M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et à Mme la Préfète de l'Aveyron pour affichage. Publication du concours est faite sur le site « Place de l'emploi public » et sur le site internet du CDDS.

Fait à Rodez, le 9 mai 2025.

Le Directeur du CDDS,



Hugo TARGHETTA.

